AUTO-ARBITRAGE : Explications et mode d'emploi en LRAB

Ce document va préciser les modalités d'utilisation de l'auto-arbitrage dans les compétions des catégories nationales de la Ligue Rhône-Alpes de Billard (Discipline Carambole), pour un encadrement de son utilisation pour **la fin de la saison 2012-2013**, avant que ces modalités soient adaptées et incorporées dans le Règlement 2013-2014.
L'auto-arbitrage apparaît pour la première fois dans le Code Sportif FFB Carambole avec l'édition de septembre 2012, à l'article 6.1.01 repris ci-dessous.

Article 6.1.01 – Arbitrage des matchs

Les matchs des compétitions décrites au présent code sont arbitrés.
Le règlement particulier de chaque compétition peut autoriser :

- *l'inter-arbitrage, situation où l'arbitrage est assuré par un adversaire hormis celui du match en cours ;*
- *l'auto-arbitrage, si l'ensemble des joueurs concernés donnent leur accord, situation où l'arbitrage est assuré par l'adversaire du match en cours.*

Cet article donne une définition précise de ce qu'est l'auto-arbitrage et restreint son utilisation aux compétitions pour lesquelles il est mentionné dans le règlement particulier, sous condition de son acceptation par l'ensemble des joueurs concernés.

UTILISATION AUTO-ARBITRAGE LRAB (pour le reliquat de la saison 2012-2013 en-cours).

- Mode de jeu concerné : Uniquement le 3 bandes, mais seulement en phases de qualification. Tout match de la phase finale (éventuellement ½ finales, et finale) doit être arbitré par un arbitre.
- Imposition à la demande du Club organisateur : sera alors mentionné dans les observations apparaissant via le formulaire d'inscription sur le site internet, et le joueur qui s'inscrira à un tournoi qui sera mentionné avec auto-arbitrage acceptera implicitement l'utilisation de l'auto-arbitrage au cours de ce tournoi. Il ne sera donc pas possible à un joueur de le refuser le jour de la compétition.
- Auto-arbitrage intégral :

L'inter-arbitrage, tel que défini par le code sportif fédéral permet le déroulement d'une partie officielle sans la présence d'un arbitre. Rien n'est précisé en ce qui concerne la présence d'un marqueur, en charge de la tenue de la feuille de marque du match jusqu'à la signature des joueurs en fin de partie. Rien n'est précisé non plus pour la tenue du tableau de marque, quel que soit son type (à plaquettes, à disques ou à affichage digital).

L'auto-arbitrage intégral sera la dénomination de la configuration d'un match qui se déroule :

- sans la présence d'un arbitre
- et sans la présence d'un marqueur.

C'est la configuration classique d'un match hors compétition, mais pour un match officiel, il est nécessaire que les joueurs prennent en charge non seulement l'arbitrage (auto-arbitrage) mais également la tenue de la marque (feuille de marque et tableau).
Pour mémoire, le règlement des compétitions LRAB précise dans son article 14 (alinéa en caractères gras) l'obligation de l'utilisation d'une feuille de marque.

Cet auto-arbitrage intégral a été utilisé lors des compétitions qui regroupaient le 3 novembre 2012 dans la salle du BCP 3 poules de 5 joueurs sur les 6 billards : 1 poule de 3B N2 et 2 Poules de 3B N3.
Les 15 joueurs ont démontré ce jour-là que l'auto-arbitrage intégral est viable.

Les Clubs ont de plus en plus de mal à trouver des bonnes volontés pour venir arbitrer et marquer.
Les joueurs doivent donc maintenant choisir entre jouer moins souvent pour arbitrer de temps à autre, ou accepter de jouer en auto-arbitrage, simple ou intégral, situation moins confortable mais seule alternative possible car la tenue de la feuille de marque est et restera incontournable.

Michel FLEURY, pour la Commission Sportive Carambole LRAB